

Révolution et contre-révolution dans l'institution du travail
Séminaire organisé par Réseau Salariat Grand Paris à la Bourse du travail
Année 2017-2018 : les droits économiques de la personne

4^e séance (8 janvier 2018) : Salaire à la personne ou revenu différé ?
Les enjeux de classes de l'indemnisation du chômage et de la pension de retraite

Nous avons vu lors de la troisième séance du séminaire que

— le diplôme comme droit de la personne n'est pas un enjeu de classe. Certes, l'inégal accès aux diplômes est une réalité à combattre, mais il n'y a pas de refus de principe par la bourgeoisie que les personnes soient diplômées. Nous sommes sur le terrain du travail concret, de la production de valeurs d'usage. Par contre, la classe dirigeante refuse catégoriquement que la qualification soit un attribut de la personne, car elle se réserve le monopole de la décision en matière de contribution à la production de valeur économique ;

— le salaire comme droit de la personne est donc une conquête révolutionnaire. Il n'est possible que si

- une dissociation est introduite entre la validation sociale du produit du travail et la rémunération du producteur : c'est tout l'enjeu du mouvement d'abstraction du salaire vis-à-vis de « l'ouvrage » (passage du contrat de louage d'ouvrage au contrat de travail), du métier (adoption, dans les conventions collectives, de critères de qualification des postes de plus en plus éloignés de la description des métiers), du nombre d'heures de travail (mensualisation des ouvriers payés à l'heure à la fin des années 1960), de la tâche (invention du CDI dans les années 1970 et *a contrario* promotion par la bourgeoisie des contrats de mission, de projet, de chantier), du poste de travail (fonction publique : c'est le grade qui est le support de la qualification), du bénéfice d'activité ou de la prestation (portage salarial) ;
- une socialisation de la valeur permet une allocation macro-économique du salaire : aucune entreprise ne peut assurer le salaire à vie, forcément socialisé (Trésor Public, Régime général, PAC dès lors qu'elle serait à l'actif).

Nous allons étudier, dans la quatrième séance, deux lieux particulièrement aigus du conflit auquel donne lieu le salaire comme qualification de la personne : l'indemnisation du chômage et la pension de retraite.

Pour préparer cette séance du 8 janvier 2018, lire dans *Vaincre Macron*, en s'aidant de l'index, tous les passages consacrés au chômage et à la retraite.

Les lectures utiles sont aussi :

Nicolas Castel, *La retraite des syndicats*, La Dispute, 2009

Christine Jakse, *L'enjeu de la cotisation sociale*, Le Croquant, 2011

Mathieu Grégoire, *Les intermittents du spectacle*, La Dispute, 2013

Bibliographie de la 3^e séance (décembre)

Jean Saglio, « Hiérarchies salariales et négociations de classifications », France 1900-1950, *Travail et Emploi*, n° 27, 1986, url : http://travail-emploi.gouv.fr/publications/Revue_Travail-et-Emploi/pdf/27_2301.pdf

www.reseau-salariat.info

Jean Saglio, « Négociations de classifications et régulation salariale dans le système français de relations professionnelles », *Travail et Emploi*, n° 38, 1988, url : http://travail-emploi.gouv.fr/publications/Revue_Travail-et-Emploi/pdf/38_2909.pdf

Jean Saglio, « Les fondements sociaux des hiérarchies salariales en France », *Travail et Emploi*, n° 78, 1999, url : http://travail-emploi.gouv.fr/publications/Revue_Travail-et-Emploi/pdf/78_946.pdf

Pierre Naville, *Essai sur la qualification du travail*, Syllepse 2012, (première édition 1956)

Informations sur le séminaire de cette année.

Cette première année est assurée en majorité par Bernard Friot mais au moins deux et sans doute trois séances seront assurées en binôme avec d'autres intervenant·e·s (pour les deux déjà programmées : l'une sur l'articulation entre droits politiques et droits économiques des personnes, l'autre sur la réception des projets de droits économiques selon les catégories sociales).

La séance de février sera consacrée à la création de droits économiques de la personne sans lien à la qualification comme réponse capitaliste au progrès du salaire à vie.

Deux autres séances seront consacrées aux droits économiques de la personne chez les juristes du travail et dans les programmes politiques et syndicaux

Les prochaines années du séminaire sont en train de se mettre en place.

L'année 2018-2019 portera sur les retraites (la réforme Macron est prévue pour 2019), et le séminaire sera assuré en binôme par Bernard Friot et Nicolas Castel.

Les thématiques des années suivantes sont (dans le désordre, car c'est leur degré d'avancement qui décidera de la chronologie) : la propriété de l'entreprise, la valeur, la qualification, les syndicats, le lien entre l'émancipation du travail et les autres émancipations.